

Budget initial

2025-2026

Conseil d'administration

le 26 août 2025

Faits saillants

A. AVIS AU LECTEUR

Le présent budget initial s'appuie sur les règles budgétaires et les paramètres initiaux du MEQ pour 2025-2026, tels que déposés le 16 juillet 2025.

Ce budget s'appuie également sur les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des ressources établis par le CSSMI pour l'année 2025-2026, conformément à son processus budgétaire et à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le budget initial est présenté selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui sous-tendent le régime financier des centres de services scolaires.

De plus, ce budget respecte les conditions d'équilibre budgétaire exigées par le MEQ.

Cependant, certains éléments importants pourraient avoir un impact sur les hypothèses utilisées pour élaborer le budget initial 2025-2026, notamment :

- Toute annonce gouvernementale ayant une incidence sur les crédits budgétaires du CSSMI;
- La confirmation par le MEQ d'allocations en cours d'année;
- Les nouvelles directives du MEQ en matière de gestion financière;
- Le niveau de financement qui sera alloué par le MEQ pour le paiement des rétroactivités salariales reliées aux renouvellements des conditions de travail des cadres;
- Le financement alloué par le MEQ pour le nouveau centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Sainte-Thérèse;
- L'application de nouvelles normes comptables, s'il y a lieu;
- L'approche des gestionnaires sur l'utilisation de leur budget;
- Les éléments suivants qui seront connus précisément uniquement lors de la préparation du rapport financier :
 - Service de la dette (intérêts sur les comptes de taxe scolaire, intérêts sur les emprunts temporaires, frais financiers, etc.);
 - Variation de la provision pour avantages sociaux futurs;
 - Absentéisme à long terme;
 - Consommation énergétique;
 - Dons de terrains qui pourraient être officialisés avant le 30 juin;
- Tout autre élément inconnu au moment de préparer le budget initial.

Le budget révisé qui sera présenté au comité de vérification de février 2026 fera état de l'évolution de la situation financière du CSSMI en cours d'année.

B. RÈGLES BUDGÉTAIRES ET PARAMÈTRES INITIAUX DU MEQ POUR L'ANNÉE 2025-2026

La présente section a pour objectif de faire un résumé des principales modifications des règles budgétaires et des paramètres initiaux du MEQ.

1. FONCTIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2024-2025 À 2026-2027

- L'année 2025-2026 est marquée par des efforts budgétaires significatifs totalisant 8,6 M\$ répartis comme suit :
 - Mesure générale récurrente visant l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouvernemental de 6,5 M\$:
 - 2024-2025 : 4,7 M\$
 - 2025-2026 : 1,8 M\$
 - Appropriation non autorisée du surplus accumulé, à l'exception des soldes liés aux obligations découlant des conventions collectives. Un montant de 2,1 M\$ aurait été requis à ce titre, et s'ajoute donc aux efforts budgétaires à réaliser.
- Des ajustements ont également été apportés aux mesures dédiées, protégées ou sans contraintes, notamment :
 - L'ajout de nouvelles mesures;
 - La bonification de certaines mesures existantes;
 - La modification de mesures en vigueur;
 - Le regroupement ou le retrait de certaines mesures.

(Voir annexe A) 

De plus, pour l'année scolaire 2025-2026, un maximum de 20 % du montant alloué à chaque mesure dédiée ou protégée, sauf exceptions identifiées par le MEQ, peut être utilisé pour compenser les efforts budgétaires exigés. Cette possibilité est conditionnelle au respect de la cible en équivalents temps complet (ETC) ⁽¹⁾.

- Enfin, le financement des dépenses non salariales n'a pas été indexé, ce qui réduit le pouvoir d'achat des établissements et services.

⁽¹⁾ En plus du gel d'embauche qui est toujours en vigueur, le MEQ a attribué une cible d'effectifs à respecter pour l'année 2025-2026.

2. INVESTISSEMENTS 2024-2025 À 2026-2027

- Une diminution de (23,5 M\$) des sommes allouées aux maintiens d'actifs est constatée.
- Une diminution du montant alloué pour l'acquisition de mobilier, appareillage et outillage (MAO) et des autres allocations supplémentaires d'un montant global de (1,2 M\$).
- Un montant de 688 k\$ est alloué pour l'acquisition de matériel didactique pour le nouveau programme – Culture et citoyenneté québécoise, qui s'ajoute au montant de 2,5 M\$ alloué en 2024-2025.
- Il faut également rappeler que depuis 2024-2025, afin d'assurer le respect du cadre financier du gouvernement du Québec, des cibles de dépenses d'investissements doivent être respectées.

(Voir Annexe B)

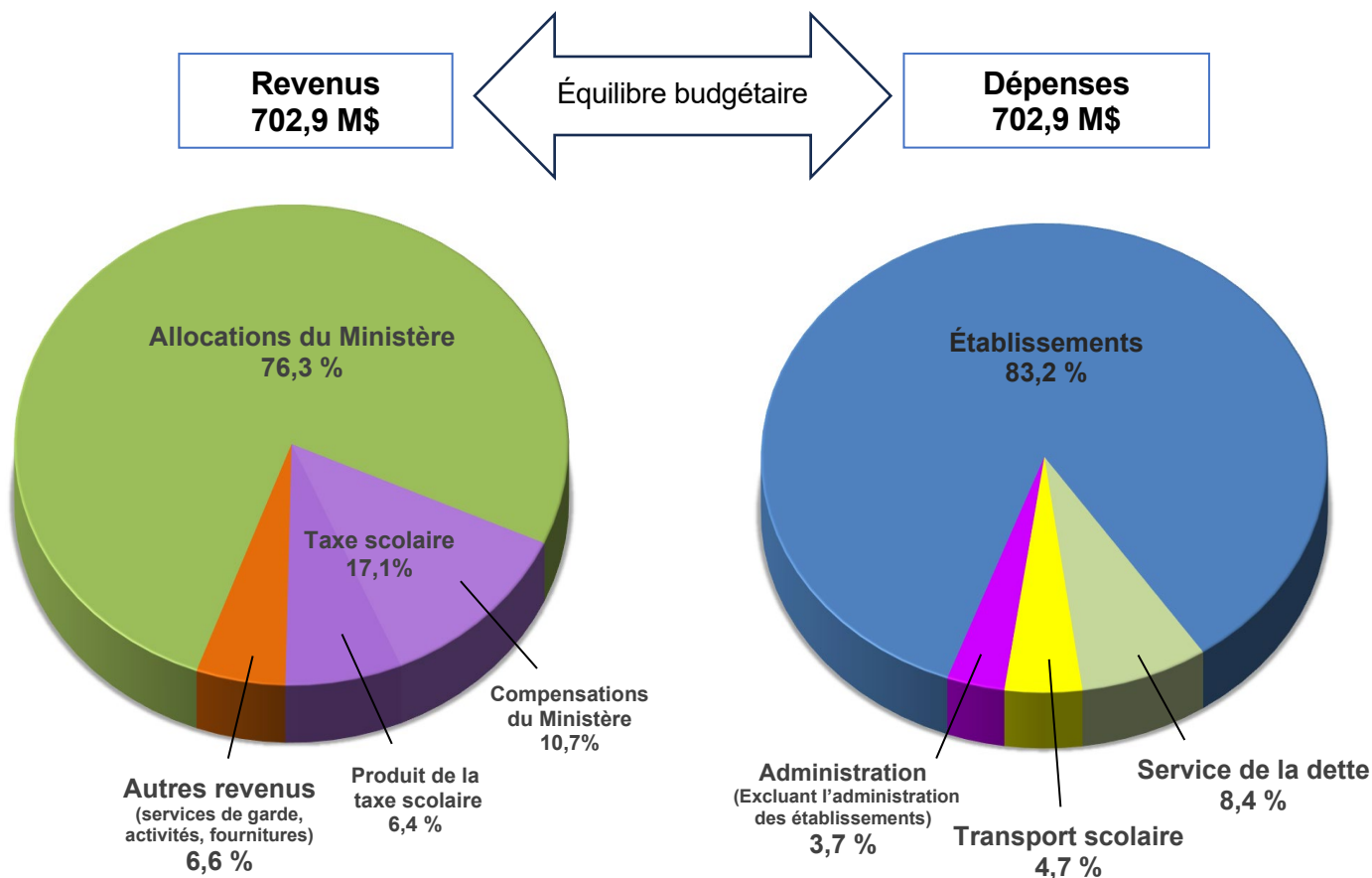


C. SOMMAIRE DU BUDGET

1. SYNTHÈSE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Le présent budget renferme les crédits qui seront disponibles pour l'année scolaire 2025-2026.

Ces crédits totalisent 702,9 M\$ de revenus et 702,9 M\$ de dépenses.



Comparaison des % de 2021-2022 à 2025-2026 :

	2025-2026 Budget initial (estimé)	2023-2024 États financiers	2022-2023 États financiers	2021-2022 États financiers
Revenus :				
Allocations du Ministère	76,3%	75,0%	76,5%	75,2%
Taxe scolaire	17,1%	17,6%	16,2%	17,9%
Autres revenus	6,6%	7,4%	7,3%	6,9%
Dépenses :				
Établissements	83,2%	82,3%	83,0%	84,5%
Administration (Excluant l'administration des établissements)	3,7%	3,8%	3,5%	3,4%
Transport scolaire	4,7%	5,1%	5,1%	4,5%
Service de la dette	8,4%	8,8%	8,4%	7,6%

2. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES*

Les effectifs scolaires sur lesquels s'appuie le budget initial pour l'année 2025-2026 totalisent 43 115, ce qui présente une **décroissance scolaire globale prévisionnelle de 16 élèves**.

	<u>2024-2025</u>	<u>2025-2026</u>	<u>Écart</u>
Préscolaire	3 452	3 334	(118)
Primaire	21 147	20 776	(371)
Secondaire général	16 154	16 380	226
Adultes en formation générale	1 195	1 358	163
Formation professionnelle	1 183	1 267	84
TOTAL	43 131	43 115	(16)

* Excluant la clientèle autofinancée.

3. LA TAXE SCOLAIRE

- Les faits saillants de la taxe scolaire pour l'année 2025-2026 sont :
 - Diminution du taux de taxation à 0,08423 \$ (0,09152 \$ en 2024-2025) par 100 \$ d'évaluation uniformisée ajustée de l'immeuble qui excède 25 000 \$.
 - Maintien de l'exemption récurrente de l'ordre de 25 000 \$ sur la valeur des immeubles imposables.
 - Diminution à 8 % du taux d'intérêt applicable pour l'année 2025-2026 sur les comptes de taxe scolaire en souffrance.
- Le compte de taxe scolaire d'une propriété moyenne située sur le territoire du CSSMI augmentera de 24 \$, soit 6,1 % en 2025-2026. Cette augmentation est attribuable à la hausse de l'évaluation des propriétés.

(Voir Annexe D)



4. LES BUDGETS ADOPTÉS PAR LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Le présent budget renferme les crédits budgétaires des établissements.

Les budgets sont en équilibre et ont été adoptés par les conseils d'établissement.

Conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* et à la délégation de pouvoirs (SIP-08 #98), le directeur général a approuvé les budgets des établissements le 12 août 2025.

5. ENJEUX BUDGÉTAIRES POUR LES ANNÉES 2026-2027 ET SUIVANTES

Le MEQ pourrait exiger, dans les prochaines années, des efforts budgétaires supplémentaires et récurrents, en plus de ceux déjà exigés pour 2024-2025 et 2025-2026, afin de contribuer à l'atteinte de l'équilibre budgétaire du gouvernement.

Le respect des cibles fixées par le MEQ, autant pour le nombre de ressources (ETC) que pour les dépenses liées aux projets d'investissement, complique la gestion budgétaire en réduisant la marge de manœuvre dans l'allocation des ressources.

Depuis quelques années, les décisions financières doivent tenir compte des projets d'investissements majeurs – constructions et agrandissements d'écoles – qui influencent directement le budget de fonctionnement du CSSMI. Cette dynamique, liée à la croissance de la clientèle et au financement qui l'accompagne, n'est pas terminée. Une analyse annuelle permettra de suivre l'évolution de ces impacts.

Synthèse des crédits budgétaires

Budget initial
2025-2026

		Budget révisé 2024-2025	Budget initial 2025-2026
		\$	\$
REVENUS			
- Allocations du MEQ		529 951 272	543 106 431
Moins :	Mesure 16032 - mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouv. (compression 2024-2025)	-	(4 709 596)
	Mesure 16032 - mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouv. (compression 2025-2026)	-	(19 270 827)
	Mesure 16034 - mesure générale pour l'optimisation des effectifs	-	(16 504 271)
	Ajustement de la mesure générale pour l'optimisation des effectifs (sous réserve du respect de la cible des ETC)	-	16 504 271
	Mesure 16036 - mesure d'ajustement (<i>a posteriori</i> , sous certaines conditions)	-	17 535 049
	Sous-total	529 951 272	536 661 057
- Revenus spécifiques		48 914 729	46 389 133
- Taxe scolaire			
	Produit de la taxe scolaire	42 159 644	44 869 087
	Subvention d'équilibre fiscale	58 895 877	55 843 697
	Compensation pour limitation de la hausse de la taxe scolaire	16 073 137	19 124 470
	Sous-total	117 128 658	119 837 254
	TOTAL:	695 994 659	702 887 444
DÉPENSES			
- Écoles primaires		289 624 192	294 095 216
- Écoles secondaires		191 911 104	193 299 489
- Centres de formation générale aux adultes		16 192 122	17 278 314
- Centres de formation professionnelle		23 338 635	25 433 150
- Services		22 140 891	24 042 755
- Dépenses d'établissement gérées en fidéicommis		63 075 872	52 555 075
- Dépenses corporatives		6 724 380	6 341 541
- Transport scolaire		33 099 610	33 263 155
- Service de la dette		52 862 627	58 899 434
- Ristournes générales de taxes (non spécifiquement imputées)		(2 468 814)	(2 320 685)
	TOTAL :	696 500 619	702 887 444
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice (autorisé par le MEQ)		(505 960)	-

Analyse budgétaire 2025-2026

	\$	\$
Efforts budgétaires exigés par le MEQ		
Mesure 16032 - mesure générale 2024-2025 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouv.	(4 709 596)	
Mesure 16032 - mesure générale 2025-2026 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouv. (510 M\$ x 3,8% = 19,4 M\$)	(19 270 827)	
Mesure 16034 - mesure générale 2025-2026 pour l'optimisation des effectifs	(16 504 271)	
Déficit non approuvé par le MEQ en raison de l'interdiction de transférer les surplus accumulés (1,8 M\$ au budget initial 2024-2025)	(2 132 354)	
Sous-total	(42 617 048)	
Ajustement de la mesure générale 16034 pour l'optimisation des effectifs (sous réserve du respect de la cible des ETC)	16 504 271	
Mesure 16036 - mesure d'ajustement (<i>a posteriori</i> - sous certaines conditions)	17 535 049	
Impact net sur le budget initial 2025-2026		(8 577 728)
Plan de mise en oeuvre pour atteindre l'équilibre budgétaire (Voir Annexe C) 		8 577 728
Budget initial 2025-2026 - équilibre budgétaire		-

Annexes

Budget initial 2025-2026

Mesures dédiées, protégées, conventionnées et autres

Mesures	Cat.	Budget révisé 2024-2025 \$	Budget initial 2025-2026 \$
Famille - Appui à la réussite éducative			
15001 Seuil minimal de services aux élèves - Organismes scolaires			
15001v1 Volet 1 - Montant de base par organisme scolaire		806 000	823 000
15001v2 Volet 2 - Montant pour besoins particuliers pour les activités éducatives		1 420 983	1 708 462
15001v4 Volet 4 - Ressources professionnelles pour intervenir tôt		1 385 304	1 385 317
15002v1 Services professionnels - Organismes scolaires		1 494 591	1 512 240
15002v2 Volet 2 - Bibliothécaires embauchés années scolaires précédentes		413 408	413 408
15010 Milieu défavorisé :			
15011 Réussite des élèves en milieu défavorisé - agir autrement pour la réussite des élèves en milieu défavorisé	D	297 249	391 461
15012 Aide alimentaire	P	1 083 248	1 477 131
15014 Agents en soutien au lien école-famille en milieu défavorisé	D	49 892	52 769
15015 Réussite en lecture, en écriture et en mathématique au primaire	D	950 206	939 086
15020 Soutien à la persévérance :			
15021v1 Volet 1 - Programme de tutorat - Formation générale des jeunes	P	2 121 785	2 162 475
15021v2 Volet 2 - Programme de tutorat - Formation générale des adultes et en formation professionnelle	P	291 020	292 853
15023 À l'école, on bouge!	D	913 303	969 350
15024 Aide aux parents	D	160 866	162 737
15025 Seuil minimal de services pour les écoles	D	14 584 104	14 784 392
15026 Accompagnement et rattrapage à l'école - Volet 2 - Activités éducatives spécialisées pour les EHDA - Ateliers d'été		2 928 668	-
15026 Accompagnement et rattrapage à l'école - Volet 3 - Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français		50 569	-
Cours d'été		230 000	-
15027 Soutien à la réussite éducative des élèves doués	P	393 962	398 793
15028 Activités parascolaires au secondaire	P	5 107 085	5 165 042
15029v1 Soutien des premiers apprentissages de la lecture chez les élèves du premier cycle - acquisition et développement outils	P	-	174 804
15029v2 Soutien des premiers apprentissages de la lecture chez les élèves du premier cycle - soutien utilisation des outils	P	-	192 458
15030 Prévention de l'intimidation et de la violence à l'école :			
15031 Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant	P	211 586	214 881
15040 Projets pédagogiques particuliers :			
15041 Parcours de formation axée sur l'emploi		88 624	113 889
15050 Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration :			
15051 Accueil et francisation - montant <i>a priori</i>		1 616 352	2 327 826
15052 Accueil et francisation - montant <i>a posteriori</i>		450 000	450 000
15055 Agents de soutien aux collaboration écoles-familles immigrantes	D	145 677	156 537
15060 Soutien au développement pédagogique des autochtones :			
15061 Réussite éducative des autochtones		297 250	À déterminer
15080 Développement pédagogique et numérique :			
15082 Ressources éducatives numériques		443 115	451 196
15083v1 Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies - RÉCIT		162 070	162 070
15083v2 Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies - RÉCIT		132 603	201 575
15084 Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques	D	605 239	616 276
15086 Soutenir le leadership « pédaconumérique » dans les établissements d'enseignement en formation générale des jeunes		149 853	152 534
15087 Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie		813 293	811 224
15100 Lecture à l'école :			
15103v1 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires - Volet 1 - Allocation par effectif scolaire	P	668 729	676 424
15103v2 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires - Volet 2 - Allocation par enseignant titulaire du préscolaire et du primaire	P	428 313	433 441

Mesures	Cat.	Budget révisé 2024-2025 \$	Budget initial 2025-2026 \$
<u>15140 Mesures liées aux conditions de travail :</u>			
15144 Compensation à la FGA	C	79 002	80 701
15145 Perfectionnement du personnel professionnel	C	75 453	76 238
15148 Soutien enseignants spécialistes préscolaire et primaire	C	695 650	688 164
15149 Soutien aux classes d'accueil - Volet 2 - Accueil et apprentissage du français (FAE)	C	160 901	171 266
<u>15150 Mesures liées à l'insertion professionnelle :</u>			
15151v2 Mentorat et insertion professionnelle du personnel enseignant en début de carrière - Volet 2 - Enseignant en insertion professionnelle (FAE)	C	688 124	702 864
15151v3 Mentorat et insertion professionnelle du personnel enseignant en début de carrière - Volet 3 - Enseignant mentor (FAE, FSE, APEQ)	C	1 435 777	1 553 548
15153 Mentorat visant à favoriser l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants	C	220 288	244 382
15154 Libération occasionnelle d'enseignants mentorés	C	24 498	24 753
15156 Octroi de contrats de suppléance	C	2 073 034	508 939
15157 Déploiement de 4000 ETC en soutien en classe au préscolaire 5 ans et primaire	C	8 300 012	7 953 232
15158v1 Valorisation du personnel scolaire - Volet 1 - Soutien aux actions de valorisation		301 884	-
15158v2 Valorisation du personnel scolaire - Volet 2 - Bienveillance au sein des équipes		115 771	117 873
15158v3 Valorisation du personnel scolaire - Volet 3 - Collaboration entre les membres d'une équipe-école ou d'une équipe-centre		105 300	-
<u>15160 Activités éducatives innovantes en FGA :</u>			
15161 Soutien au rehaussement et au maintien des compétences en littératie des adultes	D	52 330	53 455
15166 Accroche-toi en formation générale des adultes	D	475 226	500 464
15168 Partenariat stratégique pour le raccrochage scolaire	D	309 796	287 242
<u>15170 Mesures liées aux conditions de travail :</u>			
15171 Surveillance au préscolaire et au primaire	C	1 268 570	1 369 868
15172 Formation et perfectionnement - personnel de soutien	C	160 751	128 639
15173 Encadrement des stagiaires - personnel de soutien	C	270 249	275 140
15174 Santé globale et mieux-être	C	43 331	44 796
15176 Santé et mieux-être	C	18 743	17 937
15177 Réduction de la période de mise à pied temporaire - personnel de soutien	C	476 628	512 144
15179 Entente visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant - dépôt de projet	C	815 101	-
<u>15180 Activités culturelles :</u>			
15182v1 La culture à l'école - Volet 1 - Ateliers culturels - montant <i>a priori</i>	D	60 478	63 700
15186 Sorties scolaires en milieu culturel	P	1 401 876	1 421 848
<u>15190 Activités éducatives innovantes en formation professionnelle :</u>			
15191 Soutien accompagnement des personnes dans leur démarche RAC et compétences en FP (D)	D	212 137	171 073
15193 Récit régional en formation professionnelle		134 559	-
15194 Soutien aux services aux entreprises en FGA et en FP		155 979	159 333
15197 Accroche-toi en formation professionnelle	D	637 394	583 302
15199 Soutien aux initiatives pour offrir la formation à temps partiel pour deux programmes d'études dans le secteur de la santé		50 000	50 000
<u>15200 Soutien au déploiement des contenus et activités obligatoires :</u>			
15200v1 Volet 1 - Soutien à l'éducation à la sexualité (ancienne 15220)		120 511	123 109
15200v2 Volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des contenus en orientation scolaire et professionnelle		24 108	24 626
15200v3 Volet 3 - Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire		29 371	29 412
<u>15230 Programmes et projets particuliers :</u>			
15231 Volet 1 - École accessible et inspirante	D	1 948 710	1 975 411
15232 Volet 1 - Accroître l'accessibilité financière aux projets pédagogiques particuliers	P	1 379 473	1 379 473
<u>15240 Mesures liées aux conditions de travail :</u>			
15241 Ressources additionnelles à demi-temps au préscolaire 5 ans - Volet 1 - FAE	C	539 869	558 054
15242 Compensation pour ATP en SUS (FSE, FAE, APEQ)	C	600 967	609 749
Famille - Adaptation scolaire			
<u>15310 Intégration des élèves :</u>			
15311 Services d'intégration en classe ordinaire des élèves lourdement handicapés		956 033	975 382
15312 Soutien à l'intégration en classe ordinaire des EHDAA	D	441 300	446 781
15313 Soutien à l'ajout de classes spéciales	P	2 314 480	2 342 076
15320 Libération des enseignants		193 701	214 872
<u>15330 Aide aux EHDAA :</u>			
15331 Aide additionnelle aux élèves DAA		29 128 258	29 660 404
15332 Ajout de ressources pour les élèves HDAA		4 802 582	4 905 838
15333 Aide additionnelle aux élèves H et TGC		45 013 431	46 927 072

Mesures	Cat.	Budget révisé 2024-2025 \$	Budget initial 2025-2026 \$
15340 Services régionaux et suprarégionaux :			
15341 Postes d'enseignants additionnels		1 295 332	1 246 554
15342 Ajustements pour autres ressources éducatives		1 275 033	1 302 446
15360 Financement des places MEQ-MSSS :			
15360 Financement des places MEQ-MSSS		411 264	420 106
15370 Mesures liées aux conditions de travail :			
15373v1 Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDA	C	2 948 366	2 982 470
15373v2 Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDA au secondaire (FAE) - Volet 2 - Composition de la classe pour le secondaire	C	1 461 056	1 447 054
15374 Libération des enseignants	C	266 118	271 840
15375 Libération ponctuelle des enseignants	C	251 756	257 169
15376 Prévention et intervention rapide	C	815 536	824 105
15377 Professionnels en soutien à la réussite des élèves	C	1 147 142	1 171 806
15378v1 Volet 1 - Soutien à la composition de la classe en FGA et en FP (FSE, FAE, APEQ)	C	177 089	175 642
15378v2 Volet 2 - Soutien linguistique en FP (FAE)	C	26 042	22 353
15379 Stabilité des équipes-écoles	C	228 816	286 958
15381v1 Composition de la classe - Volet 1 - Mécanisme au primaire	C	2 112 213	2 138 407
15381v2 Composition de la classe - Volet 2 - Mécanisme au secondaire	C	1 682 577	1 701 188
Famille - Régions et petits milieux			
15550v5 Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle - Volet 5 - Soutien aux initiatives permettant de favoriser le maillage entre les centres de formation professionnelle et les entreprises		45 763	46 747
15560 Vitalité des petites communautés (incluant 15001-V3 et 15540)	D	68 119	-
N/A Francisation FGA		200 472	-
Sous-total		163 619 277	161 638 011
30011 Financement lié à la fréquentation		10 625 360	10 999 020
30012v1 Financement lié au besoin des élèves HDAA en services de garde		-	3 443 554
30012v3 Financement lié à la planification, la concertation et la préparation		-	263 754
30147 Partage des infrastructures scolaires pour les camps de jour		195 682	201 475
30181v1 Formation, perfectionnement en sécurité de l'information		48 700	48 700
30181v2 Infonuagique et cyberdéfense		1 599 242	1 486 934
30182 Infrastructures de télécommunication		186 150	188 184
Sous-total		12 655 134	16 631 621
Sous-total		176 274 411	178 269 632



CADRE BUDGÉTAIRE DES INVESTISSEMENTS BUDGET INITIAL 2025-2026

PARAMÈTRES INITIAUX 2025-2026

(excluant les projets de construction d'école)

Budget RÉVISÉ 2024-2025	Budget INITIAL 2025-2026	variation
Selon paramètres initiaux (18 juillet 2024)	Selon paramètres initiaux (16 juillet 2025)	

Crédits autorisés

ALLOCATIONS DE BASE et MAO

Base	\$ 60 826	\$ 56 194	\$ (4 632)
MAO (incluant Soutien à la persévérance : Sous-mesure 18014)	3 469 115	2 433 284	(1 035 831)
MAO - acquisition de matériel didactique pour les nouveaux programmes	2 464 767	688 483	(1 776 284)
SOUS-TOTAL	5 994 708	3 177 961	(2 816 747)

ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES A PRIORI ET PARTICULIÈRES

Adaptation scolaire (# 30810)	474 595	485 815	11 220
Développement informatique (# 50750)	587 192	547 960	(39 232)
Mise aux normes des infrastructures technologiques (# 50760)	3 929 128	3 858 219	(70 909)
Infrastructures de télécommunication (sous-mesure # 50793)	460 979	407 136	(53 843)
SOUS-TOTAL	5 451 894	5 299 130	(152 764)

ALLOCATIONS - MAINTIEN D'ACTIFS

Maintien des bâtiments (# 50621)	18 822 978	9 118 915	(9 704 063)
Résorption du déficit de maintien (# 50622)	3 291 911	-	(3 291 911)
Réfection et transformation des bâtiments (# 50624)	3 415 165	3 527 863	112 698
Travaux prioritaires en maintien d'actifs (# 50627)	10 625 593	-	(10 625 593)
SOUS-TOTAL	36 155 647	12 646 778	(23 508 869)

	47 602 249	21 123 869	(26 478 380)
--	-------------------	-------------------	---------------------

Dépenses

Maintien des bâtiments	18 822 978	9 118 915	(9 704 063)
Résorption du déficit de maintien	3 291 911	-	(3 291 911)
Travaux prioritaires en maintien d'actifs	10 625 593	-	(10 625 593)
Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux pers. handicapées	-	-	-
Adaptation scolaire	474 595	485 815	11 220
Développement informatique	587 192	547 960	(39 232)
Mise aux normes des infrastructures technologiques	3 929 128	3 858 219	(70 909)
Infrastructures de télécommunication	460 979	407 136	(53 843)
Mobilier, appareillage et outillage (MAO)	2 863 141	1 822 678	(1 040 463)
Mobilier, appareillage et outillage - Achats de matériel didactique pour les nouveaux programmes	2 464 767	688 483	(1 776 284)
Mobilier, appareillage et outillage - Soutien à la persévérance	666 800	666 800	-
Divers projets en technologie de l'information	-	-	-
Divers projets en réfection et en transformation des bâtiments (RTB)	3 415 165	3 527 863	112 698

DÉPENSES TOTALES	47 602 249	21 123 869	(26 478 380)
-------------------------	-------------------	-------------------	---------------------

Solde

	-	-	-
--	---	---	---



BUDGET INITIAL 2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT DES EFFORTS BUDGÉTAIRES

	Montant \$
Pistes récurrentes :	
Facturation de l'absentéisme LT du personnel non enseignant	1 876 990
Mise en commun de services - (frais de gestion mesures)	2 403 425
Optimisation du budget des services	336 000
Sous-total	4 616 415
Pistes non récurrentes :	
Non distribution de la rétention <i>a priori</i>	1 606 614
Anticipation de revenu du régime rétrospectif CNESST	500 000
Appropriation de revenus au service éducatif aux adultes	1 000 000
Surplus anticipé au 30 juin 2026 pour les centres FGA	649 803
Sous-total	3 756 417
Compressions paramétriques :	
Compression générale paramétrique - Centres de FP et FGA	91 468
Compression générale paramétrique - Services administratifs	113 428
Sous-total	204 896
Grand total	8 577 728





Québec, le 18 juin 2025

Aux directrices générales et aux directeurs généraux
des centres de services scolaires et des commissions scolaires

Objet : Publication du taux de taxe scolaire

Le 4 juin 2025, le gouvernement a édicté le Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaires pour l'année scolaire 2025-2026. Dans ce règlement, les paramètres habituels ont été indexés de 0,01 %, s'établissant ainsi :

- un montant de base de 260 354 \$;
- un montant par élève de 867,88 \$ pour les organismes scolaires dont le nombre admissible d'élèves est égal ou supérieur à 1 000 élèves pondérés ;
- un montant par élève de 1 129 \$ pour les autres organismes scolaires.

Aussi, comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), le taux pour l'ensemble des centres de services scolaires a été publié le 15 juin 2025 à la *Gazette officielle du Québec*.

Le taux de taxe scolaire applicable pour tous les centres de services scolaires est de 0,084 23 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables. De plus, le taux applicable pour l'année scolaire 2025-2026 à toute taxe scolaire exigible est de 8 %.

Comme l'année dernière, la révision des paramètres du montant pour le financement de besoins locaux (MFBL) ainsi que de la taxe scolaire entraîne une diminution des revenus de la taxe scolaire et de la subvention d'équilibre fiscal, lesquels sont entièrement compensés par l'allocation de la mesure 17042 – Compensation pour limitation de la hausse de la taxe scolaire ainsi que par l'allocation de base du transport scolaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.


Dany Roy, CPA, ASC
Sous-ministre adjoint

p. j. : 1

c. c. : Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs de Service des ressources financières

ÉVOLUTION DU COMPTE DE TAXE SUR UNE PROPRIÉTÉ MOYENNE 2025-2026

	2024-2025 Évaluation moyenne après exemption 427 000 \$	2025-2026 Évaluation moyenne après exemption 494 000 \$		
	Taxe scolaire fixée par la loi applicable sur la valeur excédant 25 000 \$	Taxe scolaire fixée par la loi applicable sur la valeur excédant 25 000 \$	Augmentation	
Compte de taxe moyen en \$	392 \$	416 \$	24 \$	6,1%
Taux de la taxe scolaire (du 100 \$ d'évaluation uniformisée)	0,09152 \$	0,08423 \$		

